

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation : 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Thérèse ABINAL - Florence DE CHABOT - Alain CHENOIR - Valérie VERDON - Françoise PINEAU -- Christelle BOURMAULT - Marie-Françoise RAUTURIER

Excusés/Pouvoirs :

Magali LOISEAU donne pouvoir à Christophe HOGARD
Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON
Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU
Amélie PASQUIER donne pouvoir à Bénédicte GARDIN
Laydie PASQUIER donne pouvoir à Marie-Françoise RAUTURIER
Christophe VILLENEUVE donne pouvoir à Sabine LOIZEAU
Franck GAUTHIER - Alexandra BEAUNE - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Jean-Michel LUMEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 12

Nombre d'administrateurs votants : 18

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **07 - RESIDENCE AUTONOMIE « LES LAVANDIERES » : BUDGET PRIMITIF 2024** - Rapporteur : Christophe HOGARD

Monsieur le Président explique que le transfert de la résidence autonomie « Les Lavandières » vers le CIAS du Pays des Herbiers à compter du 1^{er} janvier 2024 nécessite un certain nombre de démarches notamment le vote du budget primitif 2024 par anticipation. Celui-ci pourra être ajusté par décision modificative lorsque le résultat 2023 sera connu et en même temps que le vote du budget du CIAS dont il est un budget annexe.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'administration la proposition de budget annexe primitif 2024, pour la résidence autonomie « Les Lavandières », qui se compose comme suit :

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 615 804,12 euros
- Recettes : 615 804,12 euros



Département de la Vendée

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

- o Dépenses : 318 784,26 euros
- o Recettes : 318 784,26 euros

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu la délibération n°03 du 28 juin 2023 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays des Herbiers a décidé d'une part de rendre d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2024 « la construction, l'entretien et le fonctionnement de la Résidence autonomie *Les Lavandières* à Saint-Paul-en-Pareds », et, d'autre part de transférer cette compétence au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays des Herbiers,

Vu la délibération du 17 octobre 2023, par laquelle le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Paul en Pareds a autorisé le transfert de compétence du CCAS de la Commune de Saint Paul en Pareds vers le CIAS du Pays des Herbiers actant ainsi le transfert de la résidence autonomie « Les Lavandières » du CCAS de Saint-Paul-en-Pareds le 1^{er} janvier 2024 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays des Herbiers,

Vu la délibération n°01 du 12 décembre 2023 par laquelle le Conseil d'administration du CIAS du Pays des Herbiers autorise la reprise d'activité de la résidence autonomie « Les Lavandières » de Saint-Paul-en-Pareds,

Vu la délibération n°061 du 12 décembre 2023 relative à la création du budget annexe « résidence autonomie Les Lavandières »,

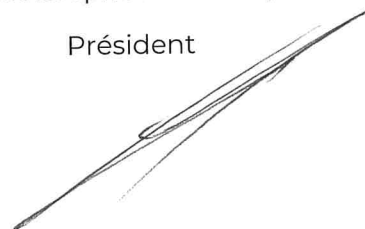
Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir adopter le budget primitif 2024 de la résidence autonomie « Les Lavandières » tel que présenté en annexe.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Publié électroniquement le : **14 DEC. 2023**
Transmis en Préfecture le :

14 DEC. 2023

